

3. Les États-Unis d'Amérique. — Une guerre, pourtant noble et glorieuse, augmenta encore l'embaras des finances.

L'Angleterre avait pris en 1765 les colonies françaises d'Amérique. Mais, en 1776, les siennes se révoltèrent, et *treize* États formèrent la *république des États-Unis*.

4. Intervention de la France ; traité de Versailles (1783). — La noblesse et le peuple se montraient enthousiastes pour la cause des Américains. Le jeune *marquis de la Fayette* alla le premier leur offrir son épée.

Louis XVI enfin envoya une petite armée, conduite par le comte de *Rochambeau*.

La marine française, rétablie par *Choiseul*, tint tête à la marine anglaise avec des chefs comme *d'Orvilliers*, *Lamotte-Piquet*, le comte de *Grasse* et *Suffren*.

Louis XVI signa le glorieux traité de *Versailles* qui reconnaissait l'*indépendance* de la *république des États-Unis*, présidée par *Washington* (1785).

5. Convocation des États Généraux. — Mais cette guerre, entreprise pour assurer la liberté d'un peuple, avait encore éveillé les désirs de liberté.

Un banquier genevois, *Necker*, voulut reprendre les plans de *Turgot*. Il fut disgracié. Le mot d'*États Généraux* venait sur toutes les lèvres. La nation seule pouvait consentir aux sacrifices nécessaires pour combler la dette.

Le roi se décida à rappeler *Necker* et à convoquer pour 1789 les *États Généraux*.

La France en 1789

6. Pouvoir royal. — En dépit des progrès réalisés, la France avait un gouvernement *absolu* et despotique.

Le roi était le seul maître et se considérait comme le *propriétaire* du pays.

Ses ministres, par des *lettres de cachet*, emprisonnaient arbitrairement.

7. La noblesse. — Les *nobles*, exempts de la plupart des *impôts*, propriétaires des *grades* dans l'armée, exerçaient une foule de *droits seigneuriaux*.

8. Le clergé. — Les biens immenses du *clergé* et le faste de certains évêques en même temps ducs et comtes, ne convenaient guère à leur mission religieuse.

9. La justice. — Les juges *achetaient* leurs charges et en tiraient un revenu qui rendait la justice très *onéreuse* aux plaideurs.

Dans les procès criminels, l'accusé n'avait point de défenseur. Louis XVI, sans doute, avait aboli l'interrogatoire par la *torture* ou *question*, mais on avait conservé des supplices barbares, la *roue*, l'*écartèlement* à quatre chevaux, etc.

10. L'industrie. — Les *corporations*, rétablies après la disgrâce de *Turgot*, empêchaient la concurrence et le progrès du travail et du commerce.

11. Les campagnes. — Outre la *taille*, la *gabelle*, les *aides* et une infinie variété de taxes perçues avec la dernière rigueur, le paysan était tenu d'acquitter des *cens*, des *rentes*, des redevances de toute nature, et l'on avait rétabli la *corvée*.

Beaucoup de terres demeuraient en friche et les *famines* étaient fréquentes.

Le cri sinistre : « Du pain ! du pain ! » se faisait entendre souvent.

C'était au milieu d'une crise terrible que *la vieille France allait se transformer*.

56^e RÉSUMÉ

| | |
|--|---------|
| Louis XVI, dès son avènement, prit des ministres réformateurs, Malesherbes et Turgot . Mais ils furent bientôt disgraciés. | 1774-76 |
| La guerre d' Amérique , brillante mais coûteuse, aggrava le déficit. | 1778-85 |
| La paix de Versailles reconnut l'indépendance des États-Unis | 1785 |
| Enfin Louis XVI se vit obligé de convoquer les États Généraux | 1789 |

Questionnaire

1. Quels ministres appela Louis XVI? — 2. Quelles réformes *Turgot* essaya-t-il? — 3. Pourquoi fut entreprise la guerre d'Amérique? — 4. Quel en fut le résultat? — 5. Quel ministre habile

essaya encore de combler le déficit? — 6. Pour quelle année Louis XVI se décida-t-il à convoquer les *États Généraux*?

Petit devoir. — *La guerre d'Amérique et quels hommes s'y distinguèrent.*